

Décision N° 2025 - 144

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Gilles CHABENAT et Daniela HEIDERICH entre l'Agence artistique Marion NICOLAS et la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122-22 et L 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de développer des initiatives culturelles,

VU la proposition de Madame Marion NICOLAS, agissant au nom et pour le compte de l'Agence artistique Marion NICOLAS en qualité de gérante, de :

- Programmer une master-class animée par le duo Gilles CHABENAT & Daniela HEIDERICH le samedi 17 janvier à 14h à l'auditorium du centre artistique Rudolf Noureev, pour un montant net à payer de 460€
- Programmer un concert des mêmes artistes le dimanche 18 janvier 2026 à 11h à l'auditorium du centre artistique Rudolf Noureev, pour un montant net à payer de 1273,90€, à quoi s'ajoute la prise en charge directe des deux nuitées,

DECIDE,

DE SIGNER le contrat de cession avec l'agence artistique Marion NICOLAS pour le spectacle précité,

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes, et notamment :

- Le règlement des droits d'auteurs à la SACEM et autres organismes

IMPUTATION sur le gestionnaire 4010, à la fonction 316, articles 6042 et 65818 par prélèvement au Budget Communal (concert),

IMPUTATION sur le gestionnaire 4011, à la fonction 311, article 6188 par prélèvement au Budget Communal (master classe)

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 13 août 2025,

Pour le Maire et par délégation
Nathalie VASSEUR

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération